

PROGRAMME ETP

« PSYCH'AIDE »

L'unité Eole, unité d'admission adulte-Pôle B, propose aux personnes soignées un programme d'éducation thérapeutique.

Le programme « Psych'Aide » s'adresse aux patients, âgés de 18 à 65 ans, souffrant de psychose chronique et plus particulièrement de schizophrénie.

Comme le définit l'OMS, « l'éducation thérapeutique vise à aider les patients à acquérir ou maintenir des compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient ».

Le programme « Psych'Aide » a pour objectif principal d'améliorer la compréhension de la maladie et des traitements, à renforcer les compétences de la personne soignée pour l'aider à mieux gérer les difficultés au quotidien et à faire face aux situations problématiques avec comme finalité, l'amélioration de sa qualité de vie.

Il offre aux patients un espace de parole et d'écoute leur permettant d'échanger sur leur vécu, leur ressenti ainsi que d'exprimer leur questionnement sur la maladie.

En pratique, le programme comporte 3 étapes, réalisées par une équipe pluridisciplinaire formée à cette démarche éducative (médecin, pharmacien, infirmier), et se décline, en tant que parcours personnalisé, tout au long de la prise en charge du patient.

Les différentes étapes sont :

- **Un entretien initial individuel** pour échanger sur ses attentes, ses questions, ses atouts, ses difficultés et définir ensemble ses priorités, ses objectifs : base de l'accompagnement individualisé proposé par le programme.
- **Plusieurs séances individuelles et/ou collectives** pour répondre à ses priorités (le nombre de séances dépend de ses besoins)
- **Un entretien éducatif final** pour faire le bilan sur le programme éducatif et sur ses priorités. Ce temps permet de définir éventuellement d'autres besoins et ainsi d'autres actions éducatives.

De plus, le programme « Psych'Aide » est composé de 4 séances collectives d'une durée d'environ 1 heure. Il se déroule sur 15 jours :

- Séance 1 : « la maladie psychique »
- Séance 2 : « la maladie psychotique »
- Séance 3 : « la vie avec la maladie »
- Séance 4 : « la maladie et le traitement »

Le patient doit être volontaire dans cette démarche et peut à tout moment quitter le programme sans aucune incidence sur sa prise en charge.

Le programme a été autorisé par l'ARS Bourgogne- Franche-Comté.

***« On ne peut rien apprendre à l'homme,
on ne peut que l'aider à découvrir ce qu'il recèle »***

Galiléo Galilèi